

LE BULLETIN



ORGANE du Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement Public - FSU



L'édito

par Coralie BÉNECH

8 mars : mobilisation contre les idées réactionnaires antisociales !

200 000 dans toute la France pour répondre à l'appel de la grève féministe en cette journée internationale de lutte pour les droits des femmes. Cette journée s'inscrit dans une période incertaine, où l'extrême droite avance partout dans le monde entraînant conflits, guerres, haine des autres, recul des droits sociaux et recul des droits des femmes. Les femmes mènent des luttes quotidiennes exemplaires quel que soit le pays où elles se trouvent, pour pouvoir vivre librement et dignement, entre salaires moins élevés, lutte contre les violences sexistes et sexuelles, gestion de la vie quotidienne... Toutes les mesures sociales qui seront prises en faveur des femmes seront des avancées pour la population entière. Les derniers événements qui se sont déroulés à Lyon, suite à des provocations du groupuscule d'extrême droite Némésis ont, au-delà du tragique décès d'un jeune et de la normalisation totale de l'extrême droite, mis sur le devant de la scène les revendications de nombreux groupuscules d'extrême droite, leur vision de la société et la haine qu'ils prônent. Jamais nous ne devons oublier ce que porte l'extrême droite en termes de reculs sociaux et sociétaux, il n'y a pas de branche fréquentable. À l'heure des élections, rappelons que dans les mairies dirigées par l'extrême droite s'enchaînent des mesures antisociales : suppressions de subventions aux associations (sportives, de solidarité, de soutien aux femmes), suppression de la liberté de la presse (pressions sur les journaux locaux), des subventions à la culture, des services publics de proximité...

Les mobilisations doivent avoir lieu dans les urnes et sur le terrain, en défendant les services publics et en particulier l'École qui, par sa finalité émancipatrice, permet de dessiner une autre société débarrassée des idées obscurantistes et haineuses.

Quel que soit le résultat des urnes, se mobiliser très largement le 1er mai sera une nécessité. ■

Édito écrit le 11 mars 2026

SNEP-FSU : bimensuel du Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement Public - Directeur de publication : Benoit Hubert
• Imprimerie R.A.S., 95400 Villiers-le-Bel • CPPAP 0629 S 07009 • SNEP 76, rue des Rondeaux - 75020 PARIS - TÉLÉPHONE : 01.44.62.82.10 - E-Mail : bulletin@snepfusu.net - SITE INTERNET : <http://www.snepfusu.net> • Prix AU N° : 2,30 € - Abonnement : 60 € - Publicité : COM D'HABITUDE PUBLICITÉ : Clotilde POITEVIN : 05.55.24.14.03 - E. Mail : clotilde.poitevin@comdhabitude.fr



ACTION

Pour la rentrée 2026, les combats c'est maintenant !

Se déroulent actuellement sur l'ensemble du territoire de nombreuses mobilisations dans les établissements scolaires, afin de faire valoir les besoins des élèves. En effet, à de très nombreux endroits de nombreuses suppressions de classes ont lieu sous couvert de baisse des effectifs. Rappelons que lorsque la démographie était en hausse le ministère supprimait des postes, et que nous sommes encore en dessous du taux d'encadrement de 2011, soit après les nombreuses suppressions de postes engagées sous Sarkozy. Les dispositifs de soutien aux élèves sont eux aussi supprimés au fur et à mesure que les moyens baissent, rendant encore plus fragiles les élèves issus des milieux populaires notamment. S'organiser collectivement pour agir dans les établissements avec les parents, les élèves est une nécessité, ces actions doivent se développer et se

fédérer pour remonter dans les comités sociaux d'administration départementaux et académiques. Lutter ce n'est pas seulement manifester, lutter c'est voter contre la DHG en CA et faire adopter une motion, lutter c'est faire remonter au SNEP-FSU la situation de son établissement pour établir le rapport de force avec l'institution, lutter c'est se rassembler lors des instances pour faire monter le rapport de forces. À de nombreux endroits sur le territoire le SNEP, avec la FSU, appelle à des rassemblements, une perspective de date nationale est envisagée, en cette période d'élections continuer de convaincre de la nécessité de se mobiliser est une obligation.

L'EPS est une discipline fortement touchée par les suppressions de moyens : regroupement de classes en LP, suppression de soutien en natation ou de dispositifs de dédoublement (escalade par ex), suppression du-de

“
*L'éducation physique
et sportive a pourtant
un rôle primordial
dans l'émancipation
des jeunes et
dans la réduction
des inégalités...*
”

la prof supplémentaire sur les classes à effectif pléthorique de lycée..., l'éducation physique et sportive a pourtant un rôle primordial dans l'émancipation des jeunes et dans la réduction des inégalités d'accès à la culture sportive. Le SNEP-FSU continue

de porter auprès du ministère des revendications sur les salaires, les conditions de travail et l'orientation des programmes d'EPS. Nous avons eu plus de 1 000 retours sur l'observatoire de l'EPS dont nous publierons prochainement les résultats et analyses.

Il n'y a pas de hiérarchie dans les luttes du spécifique au général, du local au national chacune a son importance et toutes participent aux avancées et aux victoires.

Le SNEP-FSU t'invite à t'engager à ses côtés pour l'école, l'EPS et le sport scolaire et construire l'avenir. Le SNEP-FSU en congrès national du 23 au 27 mars continuera de revendiquer un autre monde fondé sur plus de justice, plus d'égalité et portera l'école, l'EPS et le sport comme des lieux d'émancipation et de lutte contre les inégalités. ■

communiqué du sn  pden -FSU

Personnels de direction

Le snU.pden-FSU accompagne les syndiqué·es de la FSU pour leur préparation aux épreuves d'admission du concours de personnel de direction.

Nous pouvons vous aider dans l'élaboration et l'analyse de votre dossier puis pour la préparation de l'oral.

Pour la construction du dossier, nous pouvons vous faire un retour suite à l'analyse d'un premier jet de votre dossier afin de pouvoir le finaliser efficacement et anticiper l'analyse des problématiques sous-jacentes.

Pour la préparation de l'oral nous vous proposerons des oraux d'entraînement, soit en ligne, soit en présentiel en fonction de vos souhaits, en lien bien évidemment avec le dossier déposé.

Pour profiter de cet accompagnement, veuillez nous contacter à l'adresse snpden@fsu.fr ou par téléphone au 06 36 95 35 94.

Vous pourrez transmettre à cette même adresse les éléments nécessaires à l'étude de votre dossier.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout échange complémentaire sur la préparation concours ou plus globalement sur la syndicalisation à la FSU des personnels de direction.

Avec tous nos vœux de réussite dans votre projet,
À très bientôt. ■

Igor GARNCARZYK,
Co-SG snU.pden-FSU



COUR DES COMPTES

La démocratie de l'entre-soi

par Benoît HUBERT

L'autosatisfecit, avenir du contrôle de l'action publique ?

La nomination d'Amélie de Montchalin, ancienne ministre de l'action et des comptes publics, à la présidence de la Cour des comptes et du Haut conseil des finances publiques interroge fortement sur l'indépendance nécessaire de ces institutions. N'est-il pas ubuesque d'envisager

une ancienne ministre devoir, courant mai, présenter des rapports critiques sur l'exécution des budgets de l'État et de la sécurité sociale 2025 qu'elle a elle-même portés et défendus au nom du gouvernement ? Nul doute non plus que cette dernière portera un avis sans concession sur les aides spendieuses accordées

aux entreprises avec les résultats que l'on connaît. Être juge et partie n'est-il pas le meilleur moyen de se distribuer facilement les bons points en justifiant toutes actions qu'on a soi-même développées ? Cette nomination à un poste clé décidée par le président de la République montre une volonté de verrouiller l'ensemble des appareils d'État et de se garantir de critiques trop acerbes sur un bilan extrêmement négatif, s'agissant notamment des comptes publics.

Cette politique de l'entre-soi et du copinage empêche toute transparence et nuit à la démocratie. Les systèmes de nomination à la main du président de la République et/ou du gouvernement doivent laisser place à des procédures plus démocratiques. Il en va de l'avenir de nos institutions. ■



ADHÉSION

Adhérent·e au SNEP-FSU, comment faire + ?

par Émilie DUCRET

Il existe de multiples façons de militer :

- être le relais entre collègues et syndicat
- t'organiser pour agir sur les conditions de travail : HMIS...
- être représentant·e dans les instances : UNSS, comité médical, CAPA... en se formant bien sûr !
- Participer à des temps forts : stage, ciné-débat, accueil des stagiaires...
- Faire profiter de tes compétences : elles sont variées, pourquoi ne pas les partager !

S'engager dans l'action syndicale, jouer collectif !

Le SNEP-FSU, c'est nous, c'est toi !

RETRAITÉ·ES

ACTION POUR LA SANTÉ

Par Roland ROUZEAU

Le secteur national des retraité·es se mobilise pour la santé

Le dossier santé-sécu est important pour tous et toutes, actifs·es et retraité·es. Mais comme l'ont montré les résultats de l'enquête santé menée auprès des retraité·es SNEP-FSU que nous venons de publier, ce dossier nous impacte spécifiquement. C'est d'ailleurs un des motifs des mobilisations depuis plusieurs années. Ces initiatives ont contribué à la mise en échec de certaines dispositions régressives envisagées par le gouvernement dans le budget de la Sécu 2026, comme l'aug-

mentation des restes à charge ou la réduction de prise en charge de l'ALD.

Mais le gouvernement comme certaines forces politiques n'ont pas renoncé à les repenser. Et un accès à des soins de qualité, égal pour tous et toutes, reste problématique (médecine générale, hôpital, spécialistes, déserts médicaux, médicaments, EHPAD). Les mesures concrètes pour une politique publique du « grand âge » et de l'autonomie sont sans cesse reportées. Les tentatives de financiarisation accrue de ce secteur sont permanentes. Aussi, 6 orga-

nisations de retraité·es⁽¹⁾ ont décidé d'une semaine d'action sur la santé, du 30 mars au 4 avril, avec un temps fort le 2 avril. Nationalement, une audience est demandée au 1^{er} Ministre. Simultanément, des actions décentralisées se tiendront dans les départements.

Nous exigeons des parlementaires et du gouvernement, des réponses claires à nos revendications, dans le cadre d'un service public de la santé et de l'autonomie. ■

(1) CGT, FSU, Solidaires, FGR-FP, LSR, Ensemble



DHG

Défendre la démocratie

par Lise CHOPINET et Sami HAMROUNI

Les prérogatives des CA doivent être défendues, dans l'intérêt des élèves.

Pour démocratiser l'accès aux savoirs, le SNEP-FSU revendique « + et mieux » d'École et d'EPS, notamment avec 4h hebdomadaire d'EPS pour tous-tes les élèves. Le ministère met en avant le « plus de sport à l'école », mais les suppressions de postes en EPS qui s'annoncent montrent que

ce discours n'est qu'un écran de fumée ! Il faut lutter pied à pied pour créer des postes, condition essentielle pour développer réellement l'EPS à l'École.

Par ailleurs, la démocratie est attaquée quand les compétences du CA et le calendrier de consultation ne sont pas respectés. Le

cadre réglementaire est clair : les articles R421-2 et R 421-55 du Code de l'éducation prévoient que le CA se prononce sur « l'emploi de la DHG ». Depuis 1985, ce vote est réalisé en février/ mars, avant le mouvement des personnels, car il engendre les créations et suppressions de postes. Depuis 10 ans, une offensive vise à repousser ce vote en juin, sous prétexte de permettre d'éventuels ajustements.

Or, ces derniers ont toujours existé. Reporter ce vote à juin revient surtout à priver les personnels et les usager-es de leur droit à s'exprimer avant la remontée des propositions du ou de la chef-fe d'établissement (CE) au rectorat... Le TRMD est remonté sans vote sur ce dernier !!!

Au lieu de soumettre la répartition (même provisoire) de la dotation horaire au vote, les directions se

contentent d'informer (ou de faire voter) sur des créations/suppressions de postes. La compétence de créations/ suppressions de postes relève du Rectorat (et non du CE), même si le CA peut faire des propositions.

“

Reporter ce vote à juin revient surtout à priver les personnels et les usager-es de leur droit à s'exprimer...

”

Cela prive le CA de ses compétences et de son rôle décisionnel. Nous avons été alerté-es de directions n'ayant pas prévu de CA en février/ mars sur la DHG : il n'y a plus de limites ! Nous appelons les collègues à demander la tenue d'un CA extraordinaire sur ce sujet (demande écrite de plus de la moitié des membres).

La démocratie est un combat pour les savoirs et pour les instances dans nos établissements. Ne lâchons rien dans une période où le droit semble remis en cause partout (droit international...). ■

Dernière minute : le café pédagogique lance un appel à témoignages sur les DHG, quelques lignes sur vos besoins et action

PLUS DE DÉTAILS



VOIE PRO

Bis repetita

par Fabrice ALLAIN

La double tutelle ministère du Travail - Éducation nationale ne répond pas aux besoins de la voie professionnelle.

Il est des nominations qui balisent fortement une volonté politique. Celle de Sabrina Roubache à la tête d'un portefeuille concernant l'enseignement et la formation professionnels, auprès du ministre du Travail et des solidarités en est une illustration explicite. Alors que la voie professionnelle subit depuis plusieurs années un rythme effréné de réformes, dont une des conséquences a été la forte réduction des horaires disciplinaires, cette décision confirme l'aspiration à faire de la voie professionnelle le chemin de l'employabilité rapide et précoce au lieu de donner à tous-tes les élèves, majoritairement de

milieu populaire, les moyens d'atteindre des niveaux élevés de qualification et de consolider leur formation. Réduire les horaires d'EPS en voie pro, c'est éloigner encore davantage de la pratique les élèves qui en ont le plus besoin. Pourtant, les enjeux de la voie professionnelle sont intimement liés à ceux de la société de demain. Le SNEP-FSU continuera de porter l'exigence de moyens suffisants pour une formation d'hommes et de femmes, de travailleurs et travailleuses, de citoyens et de citoyennes dans un cadre scolaire permettant une véritable émancipation de la jeunesse et l'élévation des niveaux de qualifications. ■

AUDIENCES

Maintenir la pression

par Coralie BÉNECH

Le SNEP FSU a participé à 2 audiences avec les 3 autres syndicats de l'enseignement et de l'éducation de la FSU (SNES, SNUEP, SNUipp).

La FSU était fortement intervenue sur les chiffres donnés au CSA MEN du 17 janvier concernant le nombre de suppressions de postes, aboutissant au recul du ministère. Cependant, de nombreuses informations ne nous avaient pas été transmises concernant la préparation de rentrée et la FSU avait insisté pour être reçue. Même si le

ministère s'est caché derrière le vote du budget et de sa validation au conseil constitutionnel pour éviter de nous répondre, la FSU en a profité pour lourdement insister sur les questions d'effectifs d'élèves par classe, la part belle faite au privé, le manque de profs, les nombreuses incertitudes sur les lauréat-es du concours à BAC +3. Lors de cette audience avec

les membres du cabinet du ministre et la DGESCO, le SNEP-FSU est aussi revenu sur les tests de conditions physiques, ses résultats et les revendications qui en découlaient. Une audience devrait prochainement avoir lieu uniquement sur ce sujet. Une semaine après la rencontre avec le cabinet, c'est le ministre que nous avons rencontré et auprès duquel, au-delà des questions du climat scolaire à l'ordre du jour, nous sommes largement intervenues sur les questions salariales et de carrière (notamment l'accès à la classe exceptionnelle). SNEP, SNES, SNUEP et SNUipp interviennent quotidiennement auprès des collègues et portent très régulièrement l'ensemble de leurs préoccupations auprès de l'administration, c'est ce lien permanent et son travail rigoureux qui fait de la FSU une fédération reconnue par les collègues mais aussi par l'administration. Nous ne lâcherons rien. ■

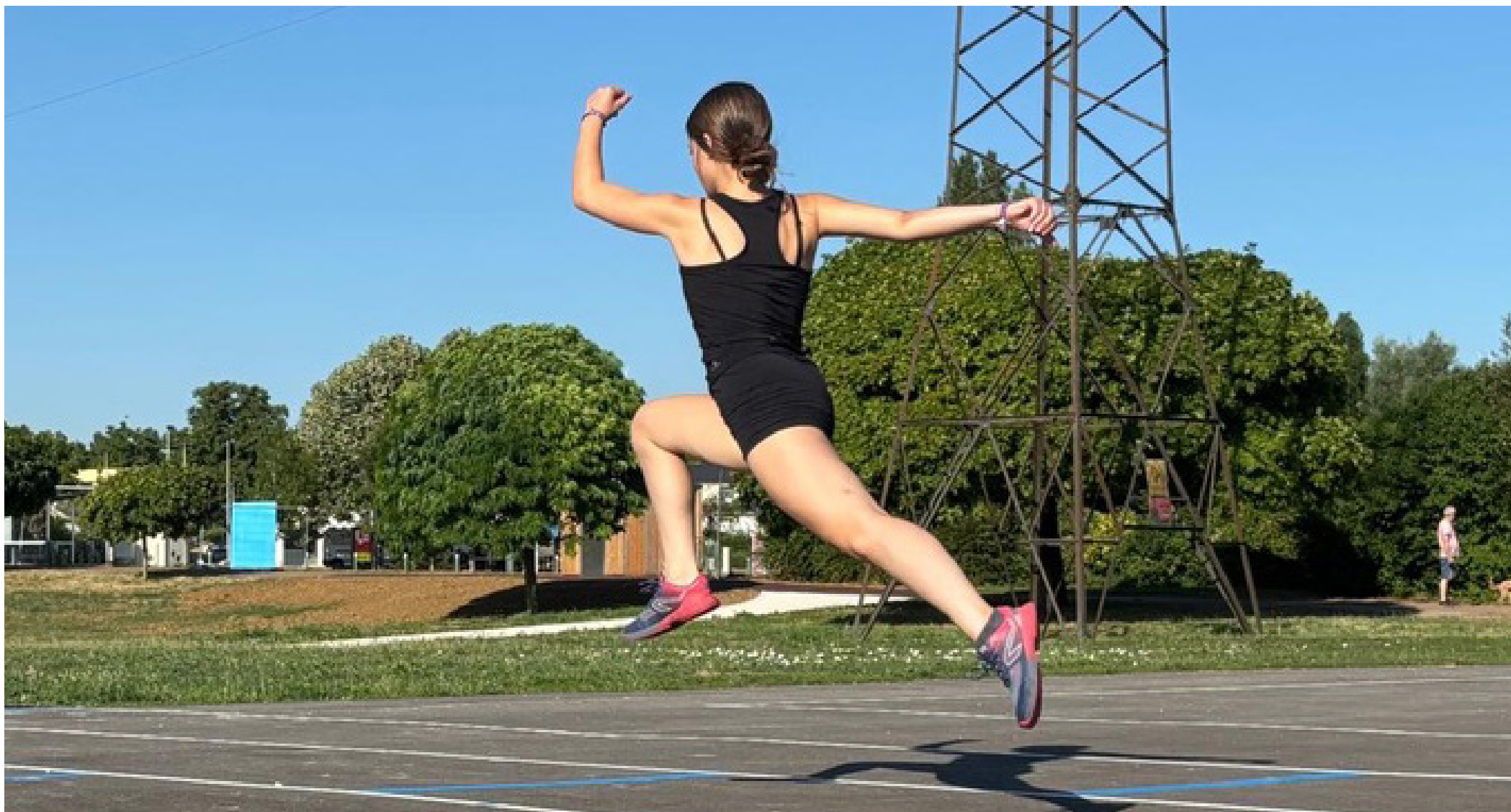
CONTRAT PRÉVOYANCE PSC

Que faire ?

par Sébastien BEORCHIA

Dans le cadre de la mise en œuvre de la PSC et du contrat prévoyance collectif à adhésion volontaire, les personnels du ministère de l'éducation nationale ont été destinataires de différents mails de la MGEN demandant de renseigner leurs coordonnées bancaires et de mettre à jour les données concernant leurs revenus.

Ces communications, dans lesquelles il était fait aussi référence à un contrat individuel en prévoyance, étaient génératrices de confusions. Aussi, le SNEP et la FSU ont demandé à l'opérateur, choisi par le ministère, de clarifier sa communication. C'est désormais chose faite. Les personnels sont actuellement destinataires d'un courrier de la MGEN les invitant à transmettre seulement leurs coordonnées bancaires. Cette opération technique a pour seul objectif qu'il n'y ait aucune rupture de couverture pour les agent-es dans l'attente de la mise en œuvre du contrat collectif prévoyance au 1er mai. En effet, va bientôt débuter la phase d'affiliation au contrat prévoyance collectif à adhésion volontaire via l'envoi d'un mail informant les agent-es. À sa réception elles et ils devront contacter, obligatoirement par téléphone, la MGEN pour être conseillé-es sur l'offre prévoyance MGEN et souscrire au contrat prévoyance collectif. Les démarches seront réalisées ensuite via leur espace PSC MGEN. ■



ÉDUC

De nouveaux programmes... inutiles

par Éric DONATE et Bruno CREMONESI

Les travaux sur les programmes disciplinaires ont été historiquement les marqueurs de fortes réflexions et de controverses sur l'identité de la discipline et ses contenus d'enseignement. Le SNEP-FSU en a été un acteur majeur, fort de sa représentativité, de sa connaissance du terrain et de son travail de fond sur l'école et sa fonction.

Depuis 2015 l'institution a changé d'orientation, au moins en EPS : élaborés à toute vitesse, dans le plus grand secret, avec un nombre restreint de personnes « amies » des orientations officielles, les programmes deviennent pour la profession des objets volants mal identifiés. Avec une question centrale, autant théorique que politique et pratique : à quoi peuvent-ils bien servir ? Visiblement, la lecture des projets pour les cycles 2, 3 et 4 produits par le conseil supérieur des programmes conduit à une seule réponse : maintenir coûte que coûte la sacro-sainte doctrine des « domaines d'action » élaborée au début des années 90 par le doyen de l'IG de l'époque, Claude Pineau. On appelle ça « champ d'apprentissage » mais c'est le même principe. Est-ce que cette doctrine a produit au cours de l'histoire, et notamment depuis 2015 (dix ans déjà...), quelque chose de tangible pour le développement de tous les élèves ? Assurément non, à part avoir contraint la liberté de programmation des activités.

Après une consultation organisée en catimini, ces projets de programmes vont bientôt passer au conseil supérieur de l'éducation pour un vote indicatif. Ils ont été remaniés en intégrant pas mal de remarques faites par les syndicats, mais ils ne reprennent quasiment aucune des observations du SNEP-FSU, syndicat de l'EPS rappelons-le. Le programme de la classe de sixième profile ceux pour le collège (cycle 4) car il a été écrit sur le même modèle. Ce programme va donc concerner à terme les 2 tiers de la profession. Nous en avons fait une analyse détaillée que tout le monde peut consulter sur notre site⁽¹⁾. Mais sans entrer trop dans ces détails, retenons quelques éléments saillants du projet pour la classe de sixième.

La grande disparition...

Depuis 96 et jusqu'en 2015, la grande question à laquelle tentaient de répondre les programmes était : que doit apprendre un-e élève durant son parcours scolaire ? Avec un résultat qui s'est traduit dans ce qui s'appelait « compétence

attendue » par un ciblage de ce que l'élève doit apprendre et dans quelles conditions. Exercice ô combien difficile mais qui progressivement s'est précisé pour ne pas rester trop général et laisser libre cours à l'imagination de chacun et chacune. C'était les bases d'une culture commune pour tous et toutes sur l'ensemble du territoire. On voit derrière ce vocable la recherche d'une lutte contre les disparités, les inégalités etc. La notion de compétence a été beaucoup critiquée, nous souhaitons en effet que le concept de « savoir » la remplace.

Mais aujourd'hui le programme n'est constitué que d'objectifs, de contexte et d'exemples. Objectifs généraux : « Enrichir sa motricité... », objectif annoncé comme central. C'est comme si dans une autre discipline on annonçait comme central le fait de « développer son intellect... ».

Les champs d'apprentissage sont censés définir un contexte de pratique. Pour reprendre un argument cité mille fois, tout le monde sait que le contexte de

pratique en tennis de table est le même qu'en rugby...

Objectif d'apprentissage : même si le terme « objectif » renvoie à une éventualité à venir (hypothétique donc) on aurait pu sous cette appellation répondre aux enjeux d'un programme disciplinaire, à savoir définir précisément, ce qu'il faut faire apprendre. Mais le dogme des « domaines » l'interdit puisqu'il faut trouver des formulations qui couvrent l'ensemble des activités du domaine. On en arrive donc à des formulations du type : « Coopérer avec ses pairs en leur proposant une aide » (champ 3), qui est certes valable pour toute activité humaine, mais qui ne dit rien sur ce que ça signifie concrètement, laissant ainsi chaque enseignant-e y mettre ce qu'il ou elle veut. Il est pourtant bien établi, par la recherche⁽²⁾, que l'imprécision, avec son lot de sous-entendus et donc de malentendus, est source de ségrégation et d'inégalités de tous genres. De ce point de vue, les programmes actuels et à venir sont totalement en phase avec la période politique qui accentue les inégalités.

Quant aux APSA, elles sont citées une seule fois dans l'ensemble du texte, avec cette phrase qui pourrait faire l'objet d'une recherche linguistique approfondie : « Ces champs prennent appui sur des activités physiques sportives et artistiques (APSA) ». Comment comprendre qu'un champ prenne appui sur... ? ça ne veut rien dire. Ou alors ça veut dire le contraire de ce que souhaitent les auteurs : si les champs prennent appui sur les APSA, c'est que ces dernières sont le socle, les fondations. Autant le dire clairement...

Le SNEP-FSU dénonce l'insuffisance des concertations et la difficulté à faire entendre ses

arguments, mais continuera à porter les revendications dans toutes les instances et en sollicitant des audiences régulières.

Des mots, toujours des mots...

Le terme « objectif » redevient ainsi un mot-clé. Nostalgie peut-être d'un temps que les moins de 60 ans ne peuvent pas connaître, celle d'une pédagogie par objectif qui a fait la preuve de son inefficacité : partir des « grands » objectifs pour les décliner dans de plus en plus petits ne fonctionne pas. Par contre, l'inverse part du principe qu'il existe des choses concrètes et spécifiques à apprendre sur lesquelles on peut bâtir des visées plus générales, réinvestissables dans d'autres activités humaines. Ce sont les propositions que nous faisons : on apprend à (bien) nager, et ce faisant, on construit des méthodologies d'apprentissages, on s'ouvre aux autres, on comprend comment on se développe... Cela constitue la base de ce qu'on a appelé « programmes alternatifs » du SNEP-FSU. La seule issue face aux propositions du ministère consiste dès à présent à penser les alternatives, et les faire vivre dès aujourd'hui : les programmes alternatifs⁽³⁾ font des propositions de contenus par APSA et dans l'état actuel des programmes officiels tellement larges, ça ne peut nous être reproché ! ■

(1) ANALYSE DU PROJET DE PROGRAMME



(2) *Les inégalités d'apprentissage Programmes, pratiques et malentendus scolaires* Par Elisabeth Bautier et Patrick Rayou Éducation et société 2009 PUF

(3) <https://pedagogie.snefsu.fr/programme-eps/>

TESTS PHYSIQUES DES 6E

La mesure plutôt que l'apprentissage, un mauvais calcul !

par Claire SACKPEY et Éric DONATE

Derrière les chiffres de la note de la DEPP de février 2026, une conception néolibérale de l'école.

Des résultats qui ne surprennent pas... mais qui stigmatisent

À la rentrée 2025, environ 32 % des élèves entrant en 6ème ont été soumis à ces tests, dans 40 % des établissements participants sur la base du volontariat. Ce

décalage illustre d'emblée la mise en œuvre très inégale du dispositif, y compris au sein d'un même établissement. La presse s'est emparée des résultats avec des titres racoleurs : « La moitié des élèves de sixième sont incapables de courir plus de 5 minutes » (France Info, 9

février 2026). Pourtant, ces tests ne révèlent rien de nouveau. Ils confirment ce que les enseignants d'EPS observent depuis des années : le niveau de condition physique des jeunes recule, notamment dans les milieux populaires et chez les filles.

Les données sont éloquentes. En endurance, 25,3 % des garçons des établissements les moins favorisés atteignent un niveau satisfaisant, contre 43,4 % dans les établissements les plus aisés, soit 18 points d'écart. L'inégalité de genre est encore plus marquée : 46,3 % des garçons contre seulement 21,6 % des filles. Ces écarts ne tiennent pas à des différences biologiques intrinsèques : ils reflètent avant tout des inégalités d'accès à la pratique sportive hors de l'école.

L'apprentissage technique : premier levier contre les inégalités

La preuve en est apportée par les résultats des compétitions fédérales d'athlétisme. Sur 50 mètres, des élèves de 6^{ème} de niveaux équivalents entraînés techniquement courent en 8"37 pour les garçons et 8"40 pour les filles, soit un écart de seulement 3 centièmes. Dans les tests DEPP, l'écart sur 30 mètres est de 2 dixièmes. Un apprentissage technique peut donc permettre de réduire massivement les inégalités de genre.

Or, les remédiations proposées dans le guide officiel sont d'ordre très général, proches d'une préparation physique générale, sans ancrage dans l'étude des techniques des APSA. Cette conception sanitaire et « fitness » de l'EPS est un biais majeur du dispositif. Elle trahit une vision utilitariste de notre discipline, éloignée des savoirs technico-tactiques culturels qui font le cœur du projet éducatif de l'EPS.

Un dispositif au service d'une école néolibérale

Le guide d'exploitation des résultats révèle une logique de

tri : aux élèves « à besoins », une réponse quantitative floue (des heures supplémentaires sans précision) ; au groupe intermédiaire, une « vigilance accrue », formule vague... aux meilleurs élèves seulement, de véritables apprentissages qualitatifs. Cette asymétrie des remédiations, fondée sur des seuils arbitraires présentés comme scientifiques, constitue une mise en scène de la rigueur plutôt qu'une véritable réponse pédagogique.

Comme le souligne le chercheur Julien Gossa (Le Monde, janvier 2026), un tournant silencieux mais décisif est en cours : sélectionner davantage, réduire les taux de réussite, orienter les élèves vers des parcours différenciés. Ces tests s'inscrivent dans cette logique, aux côtés des groupes de niveaux au collège ou des parcours différenciés en terminale. Bernard Lahire, sociologue, directeur de recherche au CNRS, l'avait formulé avec justesse : « Piloter l'institution scolaire à partir des objectifs d'évaluation des élèves, c'est lui ôter sa raison d'être. »

Ce que revendique le SNEP-FSU

Face à cette dérive, le SNEP-FSU réaffirme ses revendications : des évaluations nationales en fin de collège et en terminale, centrées sur les apprentissages des APSA ; une augmentation du nombre d'heures d'EPS ; des coefficients revalorisés pour envoyer un signal fort à la société sur la place de l'EPS dans la culture scolaire. L'EPS n'est pas une discipline d'entretien corporel. Elle est un lieu de transmission d'une culture physique et sportive commune, exigeante et émancipatrice, pour tous et toutes les élèves, quels que soient leur milieu ou leur genre. ■



VOIE PRO

Parcours différenciés : un recul insuffisant du ministère !

par Éric DONATE

L'annonce par le Ministre E. GEFFRAY du rétablissement des épreuves de terminale du baccalauréat professionnel à partir de la mi-juin 2027 constitue une première victoire pour les personnels et les organisations syndicales mobilisées depuis plusieurs années. Ce pas en arrière a permis de redonner du temps d'étude à tous et toutes les élèves.

Pour autant, cette annonce ne constitue pas un recul du projet politique porté ! Le ministère maintient le dispositif du « parcours personnalisé »,

anciennement « parcours différencié ». Il impose aux élèves deux semaines spécifiques en terminale : soit en entreprise pour préparer leur insertion professionnelle, soit au lycée pour préparer une poursuite d'études. Ces semaines devraient avoir lieu avant la fin mars. Présenté comme un travail des élèves sur leur orientation, le choix du parcours de préparation à la poursuite d'étude sera valorisé dans Parcoursup ! Comment donc faire le constat que les élèves ont du mal à construire leur projet d'avenir, tout en leur demandant de faire des choix

plus précoces (avant le mois de mars) ? Qui plus est, s'il s'agit bien d'une période charnière d'élaboration de son propre projet d'avenir, pourquoi donner un caractère absolu en valorisant dans Parcoursup le choix du parcours poursuite d'études ? Le ministère n'est plus à une incohérence près et peine à masquer son réel projet : orienter et trier toujours plus précocement les élèves. La logique politique demeure in fine la même. Derrière un changement d'appellation, et une transformation des modalités c'est bien un projet d'inégalités sociales et scolaires qui attaque

la mission historique du lycée professionnel : préparer à l'insertion professionnelle et permettre l'accès aux études supérieures.

Le SNEP-FSU appelle à l'abandon définitif du parcours personnalisé et à l'ouverture d'une

véritable réflexion sur l'avenir d'un lycée professionnel fondé sur des enseignements scolaires solides, au service d'une élévation réelle du niveau de qualification pour l'ensemble de la jeunesse. ■





SPORT SCOLAIRE

AG de l'UNSS

par Camille JACQUES

Excédent budgétaire... mais toujours pas de réponses pour les AS

L'AG du 6 février 2026 aura surtout révélé les difficultés persistantes de gouvernance, un manque de transparence budgétaire et des choix qui continuent de peser sur les AS et les personnels qui font vivre le sport scolaire au quotidien.

Le rapport d'activité présenté à l'AG comportait des incohérences voire des inexactitudes que le SNEP-FSU a dénoncées : données chiffrées contradictoires, rapport de gestion non modifié malgré l'évolution des comptes depuis le CA. Face à ces critiques, le représentant du ministre a finalement décidé de reporter son vote à la prochaine

AG de juillet 2026. Un report qui confirme les problèmes de méthode déjà dénoncés par le SNEP-FSU depuis plusieurs années.

Un excédent de 1,5 million d'euros : un paradoxe au regard des résultats des exercices précédents

Les recettes ont été supérieures de plus de 2,2 M€ aux prévisions.

Dans le même temps, plusieurs tendances préoccupantes se confirment :

- les coûts de transport continuent d'augmenter, dépassant désormais 11 M€,

- les mutualisations financières entre AS et districts progressent fortement (près de 800 k€),

- les crédits d'animation devraient diminuer de 250 000 € pour 2026-2027.

Autrement dit, les structures locales financent de plus en plus le fonctionnement global du système, alors même que leurs moyens se réduisent.

Malgré l'excédent budgétaire, aucune redistribution vers les territoires n'a été annoncée. La demande portée par le SNEP-FSU et les élu-es des AS visant à soutenir les AS de lycées professionnels, particulièrement fragilisés financièrement, n'a pas été retenue. La direction nationale privilégie une gestion « au cas par cas », sans critères clairement établis. Une méthode qui pose un problème évident de transparence et d'équité entre territoires et établissements.

Plusieurs autres sujets ont suscité de fortes préoccupations :

- l'incertitude concernant les IMP pour la coordination des

districts, dont l'attribution dépend des choix rectoraux,

- l'évolution du contrat licences, en particulier pour les lycées,
- la gestion des transports, dont la charge repose de plus en plus sur les équipes locales,
- la baisse annoncée des crédits d'animation dans les territoires.

Dans un contexte marqué par les suppressions de postes en EPS et les contraintes budgétaires qui

pèsent sur l'École, le développement du sport scolaire ne peut pas reposer uniquement sur l'engagement des personnels. Le SNEP-FSU continuera de porter, dans les instances de l'UNSS, l'exigence d'un sport scolaire ambitieux, démocratique et doté des moyens nécessaires à son développement. ■

PLUS DE DÉTAILS
SUR LE SITE



CYBERATTAQUE DU SITE UNSS

Les récentes attaques informatiques ayant touché OPUSS révèlent une nouvelle fois les fragilités des outils numériques. Pour le SNEP-FSU, ces incidents ne peuvent plus être considérés comme de simples aléas techniques. Ils soulignent l'urgence d'investir réellement dans la sécurisation des systèmes et dans des moyens humains dédiés. Les données de milliers d'élèves (photos, dates de naissance etc.) et de personnels sont en jeu : la protection et la fiabilité des outils numériques de l'UNSS doivent être prises en charge très sérieusement. ■

SPORT SCOLAIRE

Epsiliades 2.0 : du 19 au 21 novembre 2026

par Bruno CREMONESI

Le SNEP-FSU a décidé de lancer une grande initiative de débats et de rencontres autour de l'EPS et du sport

Une initiative 2.0 à Bobigny, pour l'Île de France, dont les interventions et les tables rondes seront simultanément retransmises dans plusieurs académies.

La volonté du SNEP-FSU est de continuer d'animer la réflexion et l'échange d'idées autour de l'EPS,

de l'école, du sport et du métier.

16 tables rondes : université populaire de l'EPS

Le monde des idées dominantes a tendance à exclure ou invisibiliser certaines façons de poser les problèmes de société. Le syndicalisme a toujours joué cette fonction historique d'analyse du monde social

au travers du prisme du métier. Les tables rondes interrogeront l'École, ses inégalités, les modèles de l'EPS, le monde du sport, mais aussi le Néo-Management Public à l'œuvre dans le pilotage de nos métiers et qui en dénature le sens.

Les pratiques au cœur de l'événement



Les pratiques seront racontées comme le SNEP-FSU les a toujours fait vivre dans ses colloques. Ces Epsiliades 2.0, par leur caractère hybride, proposeront aussi des séquences pratiques organisées dans les académies, prolongeant ainsi les « Journées de l'EPS » déjà présentes sur de nombreuses académies. Les pratiques permettent de réfléchir sur les genres professionnels et les finalités de notre discipline.

Une profession rassemblée

Les Epsiliades 2.0, sont avant tout un moment de rassemblement professionnel. Les plus jeunes y rencontrent des enseignant-es plus expérimenté-es. Ils peuvent échanger avec celles et ceux dont ils connaissent les écrits. Une profession a besoin de ces moments d'égalité, où elle pense collectivement au métier et à son évolution.

Nous avons besoin de débats et de réflexion collective, pas d'influenceur-euses qui pensent dessiner le métier de demain à la place de la profession. ■

COORDINATION DES APSA

Défendre nos droits, renforcer l'EPS

par Alain BILLY

Depuis la rentrée de septembre, le SNEP-FSU a lancé une campagne nationale sur la coordination des APSA

Rappel

Les seuils réglementaires « situation actuelle » ouvrent droit aux différents taux d'IMP, lorsque la coordination concerne au moins 3 enseignant-es et 50 heures

de service (Taux 3), ou lorsque le volume atteint 4 équivalents temps plein (ETP⁽¹⁾) + au moins 1 HSA (Taux 4).

La CAA de Bordeaux (arrêt en date du 7.12.2023) a **confirmé**

que toute HSA effectuée au-delà de 4 ETP en heures postes doit générer une IMP de Taux 4 (montant annuel 2 500€)

Comme nous l'avons déjà écrit, les rectorats persistent, sur

consigne du DGRH du MEN, à ne pas respecter **cette décision de justice et donc refusent** ce droit aux collègues concerné-es.

Point d'étape

Depuis septembre, de nombreux-ses collègues ont contacté le SNEP-FSU dans les académies ou le secteur Action Juridique pour vérifier leur situation et faire respecter leurs nouveaux droits. Fort-es de la décision de justice obtenue par le syndicat, des collègues sont intervenu-es auprès de leur chef.fe d'établissement et/ou ont formé un recours gracieux.

À ce jour :

- 17 collègues ont obtenu gain de cause pour 33 000 Euros,

- 98 collègues syndiqué-es, après avoir essuyé un refus de leur recours gracieux et enregistré l'échec de la MPO, ont déposé un recours contentieux au Tribunal Administratif par l'intermédiaire de l'avocat du syndicat,
- des recours gracieux sont en attente de finalisation.

Il convient de souligner que la campagne d'information et le recours systématique au dépôt de recours gracieux ont conduit des administrations (locales ou rectorales) à indemniser des collègues assurant la coordination soit dans des établissements assurant au moins 50 heures de service hebdomadaire avec au moins 3 enseignant-es d'EPS (IMP au taux 3 : 1 250 €), soit aux établissements comptant 4 Equivalents Temps Plein (ETP) en heures-poste plus au moins 1 HSA (IMP au taux 4 : 2 500 €).

Appel à la poursuite de la mobilisation et aux remontées de terrain

Le rapport de force collectif !

Nous invitons les collègues à vérifier la situation de leur établissement, notamment les établissements comportant 3 et 4 collègues, et – en cas de doutes ou d'erreurs constatées – à s'adresser sans délai aux militant-es du SNEP-FSU ou par mail à juridique@snepfusu.net ■

(1) ETP professeur-es : 20h (service hebdomadaire incluant le forfait AS) ETP agrégé-es : 17h (service hebdomadaire incluant le forfait AS)

KIT COORDINATION
ET LE SPÉCIAL 8 PAGES



ACTION JURIDIQUE

Le SNEP-FSU à vos côtés

Par Armel GONTIER

Le secteur action juridique du SNEP-FSU accompagne les collègues au quotidien, en lien étroit avec les militant-es locaux-ales. C'est ancré-es dans la réalité des salles des profs que nous mesurons l'effet dévastateur du Nouveau Management Public : dégradation des conditions de travail, isolement, mise sous pression, harcèlement. Ces méthodes n'ont qu'un objectif : briser les agent-es pour démanteler l'école publique.

Face à ces attaques, une seule réponse : faire collectif. Ne pas rester seul-es.

Cela commence dans la salle des profs. Organiser une heure d'information syndicale, inviter les militant-es du SNEP-FSU, créer du lien

entre collègues : ce sont les premiers gestes d'une résistance collective. Les enseignant-es d'EPS peuvent compter sur nous dès les premiers signes de conflit dans l'établissement.

Notre syndicat s'appuie sur une longue histoire de luttes et une culture de la résistance collective. Cette expérience est un atout concret, mis au service de la profession, au niveau académique comme national.

Le SNEP-FSU vous accompagne pour faire face, ensemble, et défendre l'école publique. ■

CONTACTER LE SERVICE
ACTION JURIDIQUE
[JURIDIQUE@SNEPFUSU.NET](mailto:juridique@snepfusu.net)

CONCOURS

Une promesse non tenue

par Julien GIRAUD

Toujours plus de candidat-es et toujours moins de postes, une recette qui joue contre « l'attractivité » du métier.

Les nombres d'inscrit-es aux CAPEPS sont parus en ce début d'année et sont implacables : pour tous les concours, le nombre de candidat-es est en augmentation, alors même que le nombre de postes ouverts diminue ou stagne. Ce n'est pas l'illusion du double CAPEPS cette année qui nous bernerait : **c'est bien une diminution de 25 postes au CAPEPS externe M2.**

Pour le CAPEPS L3 (nouvelle formule), le nombre de postes ouverts est de 478 pour 5 863 inscrit-es, ce qui en fait un des concours d'entrée à l'Éducation Nationale le plus sélectif. Il s'agit bien ici d'un « plan social » déguisé, puisque le CAPEPS L3 officialise une chute de 200 enseignant-es entrant-es dans le métier en fin de formation par rapport au CAPEPS M2.

Les besoins sur le terrain sont criants. Le nombre de contractuel-les n'a jamais été aussi important, les candidat-es aux concours sont là, le Ministère doit ouvrir des postes dès cette année. Il est encore temps de rectifier le tir en ouvrant largement les listes complémentaires sur tous les CAPEPS (interne, externe L3, externe M2).

1 500 recrutements en EPS c'est urgent ! ■



JOP 2030

Une Ferrari pour gagner ?

par Gwenaëlle NATTER

Bien que candidate aux élections municipales, la députée de Savoie Marina Ferrari reste ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative, malgré le remaniement du 26/02/26.

Faut-il y voir un aveu de faiblesse du gouvernement face aux difficultés rencontrées dans l'organisation des prochains Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver dans les Alpes Françaises en 2030 ?

Dès l'annonce de sa candidature à la mairie d'Aix-les-Bains en décembre dernier, la ministre avait annoncé qu'elle ne voulait pas quitter son poste, considérant qu'elle jouait un rôle « clé » dans l'organisation des prochains Jeux. Mais à l'inverse de sa prédécesseuse sur les JOP d'été Paris 2024, c'est à des « réunions de crise » que Marina Ferrari participe déjà ! Démissions en chaîne, retards,

pression populaire, ... sont autant d'éléments qui ont conduit le gouvernement à demander « une clarification rapide et complète sur la gouvernance et la stabilité de l'organisation » (mission confiée à Étienne Thobois qui était directeur général de Paris 2024), avant de lancer une mission d'inspection sur « les enjeux de gestion d'Alpes 2030 ».

Pour le SNEP-FSU, qui était déjà très critique sur la tenue de ces jeux (cf. enjeux écologiques, environnementaux, démocratiques, budgétaires, ... et absence d'héritage immatériel), cette crise met en lumière l'urgence à revoir l'organisation des grands événements sportifs internationaux. ■



EXTRÊME DROITE

On marche sur la tête !

par Polo LEMONNIER

L'heure est à la résistance contre une inversion des valeurs.

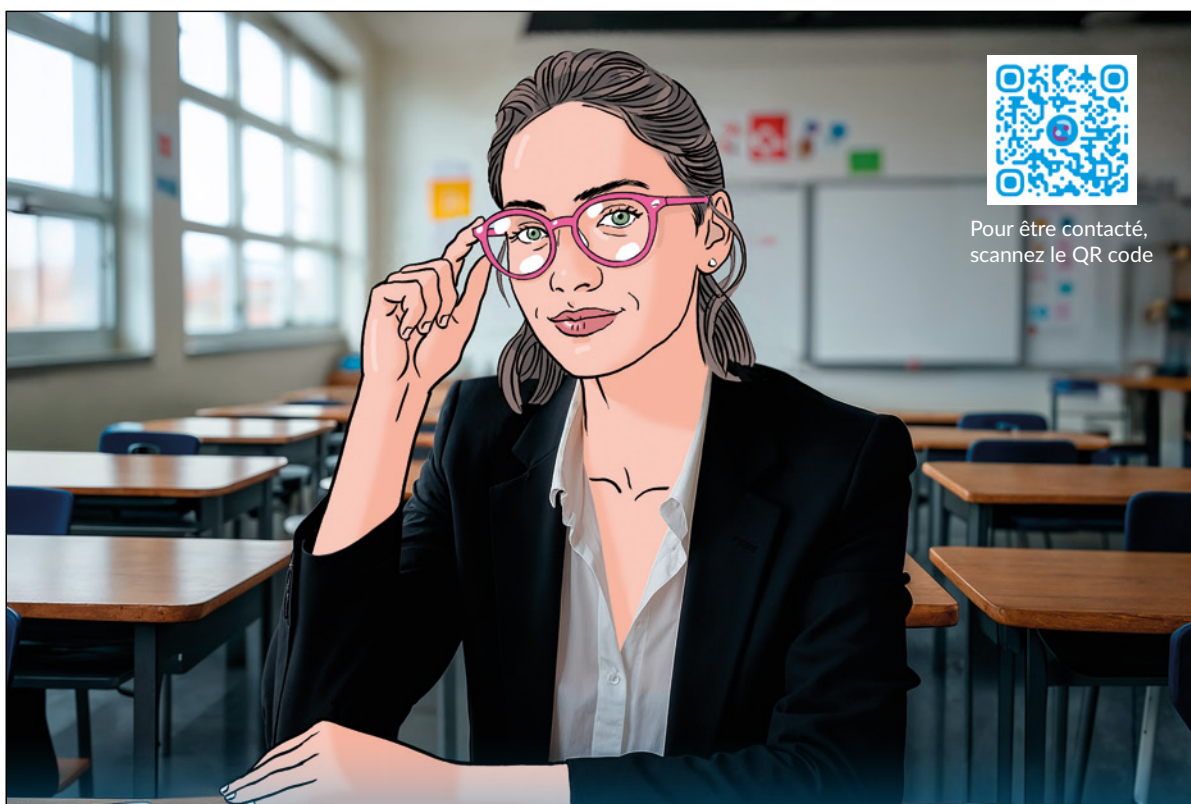
Suite au décès de Quentin Deranque, militant d'extrême droite proche des néo-nazis, lors d'une rixe qu'ils ont provoqué en marge d'une intervention de Rima Hassan à Sciences Po Lyon, la fachosphère s'est empressée d'instrumentaliser ce fâcheux épisode. Ainsi, sur tous les plateaux télé, radios, y compris dans le service public, les éditorialistes, des responsables politiques, jusque dans les rangs de la gauche, ont jeté l'opprobre sur le mouvement la France Insoumise, l'accusant même d'être responsable de sa mort. Cette instrumentalisation a même poussé la représentation nationale à observer une minute de silence en hommage à ce jeune de 23 ans aux faits d'armes peu reluisants, car habitué des rassemblements et manifestations néo-nazis et en première ligne dans la rixe organisée. La

question n'est pas ici de justifier les actes qui ont entraîné sa mort, même s'il a refusé de se rendre immédiatement aux urgences comme l'attestent de nouveaux éléments, mais de condamner l'instrumentalisation qui a été faite. La manifestation organisée en son hommage, réfutée par ses parents, a vu fleurir les saluts nazis et toutes sortes de vociférations racistes, homophobes...

L'antifascisme est mis sur le même pied que les groupuscules fascistes violents, justifiant ainsi la nécessité de les dissoudre comme ce fut le cas pour la Jeune Garde. C'est scandaleux et les faits sont éloquentes, 90 % des meurtres politiques sont le fait de l'extrême droite. Restons groupés, solidaires pour faire face partout à l'extrême droite pour ne pas se faire enfermer dans le piège qui nous est tendu ! ■



Pour être contacté,
scannez le QR code



SOCIÉTAIRE CASDEN, C'EST LA CLASSE !

Près de 2 millions de Sociétaires ont choisi de nous faire confiance. Parce que nous connaissons bien les besoins des agents de la Fonction publique : première affectation, déménagement suite à une mutation, achat immobilier⁽¹⁾ et pour tous les autres moments de la vie qui comptent, la CASDEN se tient toujours à vos côtés.



casden
BANQUE POPULAIRE

**La banque coopérative
de la Fonction publique**

Rendez-vous sur casden.fr* ou retrouvez-nous chez



*Coût de connexion selon votre opérateur.
⁽¹⁾Offre soumise à conditions et dans les limites fixées par l'offre de crédit, sous réserve d'acceptation de votre dossier par l'organisme prêteur, la CASDEN Banque Populaire. Pour le financement d'une opération relevant des articles L 313-1 et suivants du code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.
CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - Siège social : 1 bis rue Jean Wiener 77420 Champs-sur-Marne - Siren n° 784 275 778 - RCS Meaux - Immatriculation ORIAS n° 07 027 138 • BPCE - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 207 603 030 euros. • Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS - Siren n° 493 455 042 - RCS Paris - Immatriculation ORIAS n° 08 045 100 • Conception : •becoming • Crédits photos : SolAir • Illustrations : ©Frédéric Rébena • Document à caractère publicitaire et sans valeur contractuelle. Ne pas jeter sur la voie publique.

INTERNATIONAL

Prix Nobel de la... Guerre !

par Polo LEMONNIER

Le président américain s'illustre par une escalade guerrière permanente et la violation du droit international.

Celui qui annonçait par mots et par vœux qu'il n'attendait qu'une chose, recevoir le prix Nobel de la Paix au nom de ses engagements pour mettre un terme au génocide à Gaza (appelé par lui guerre) et à la guerre de Poutine en Ukraine, n'aura pas reçu directement cette distinction, et pour cause... Cependant, la récipiendaire de ce prix 2025, l'opposante vénézuélienne d'Extrême droite Maria Corina Machado, a offert sa médaille à Trump, sûrement pour le remercier de son intervention au Vénézuéla et de l'enlèvement de Maduro... Un geste magnifique a indiqué le va-t-en-guerre américain qui,

après ses annonces sur sa volonté de prendre la Groenland, par l'argent ou la force, a finalement lancé son offensive contre l'Iran aux côtés de son ami et allié Netanyahu qui, au passage, en profite pour régler ses comptes avec le Liban. Comme à son habitude, Trump agit en dehors de tout cadre légal, bafouant ainsi le droit international, et les instances dont l'ONU. C'est donc la loi du plus fort qui prime et gare à celles et ceux qui oseraient s'opposer à ses plans. Non content d'imposer à ses « alliés » de l'OTAN de porter leur engagement militaire à hauteur de 5 % du budget, d'imposer son conseil pour la paix... il faudrait lui dérouler le tapis rouge pour

livrer sa, ses guerres. Cela est rendu possible du fait d'une absence quasi générale d'intervention et réaction, dans le monde et particulièrement en Europe, hormis la voix courageuse portée par l'Espagne en la personne de son premier ministre Pedro Sanchez, que notre président ferait bien de prendre pour exemple plutôt que d'ouvrir nos bases militaires aux forces armées US. Pour le SNEP-FSU, la voie de la diplomatie devrait toujours animer la gestion des conflits car les guerres n'épargnent que celles et ceux qui les engagent ! ■